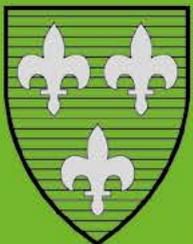
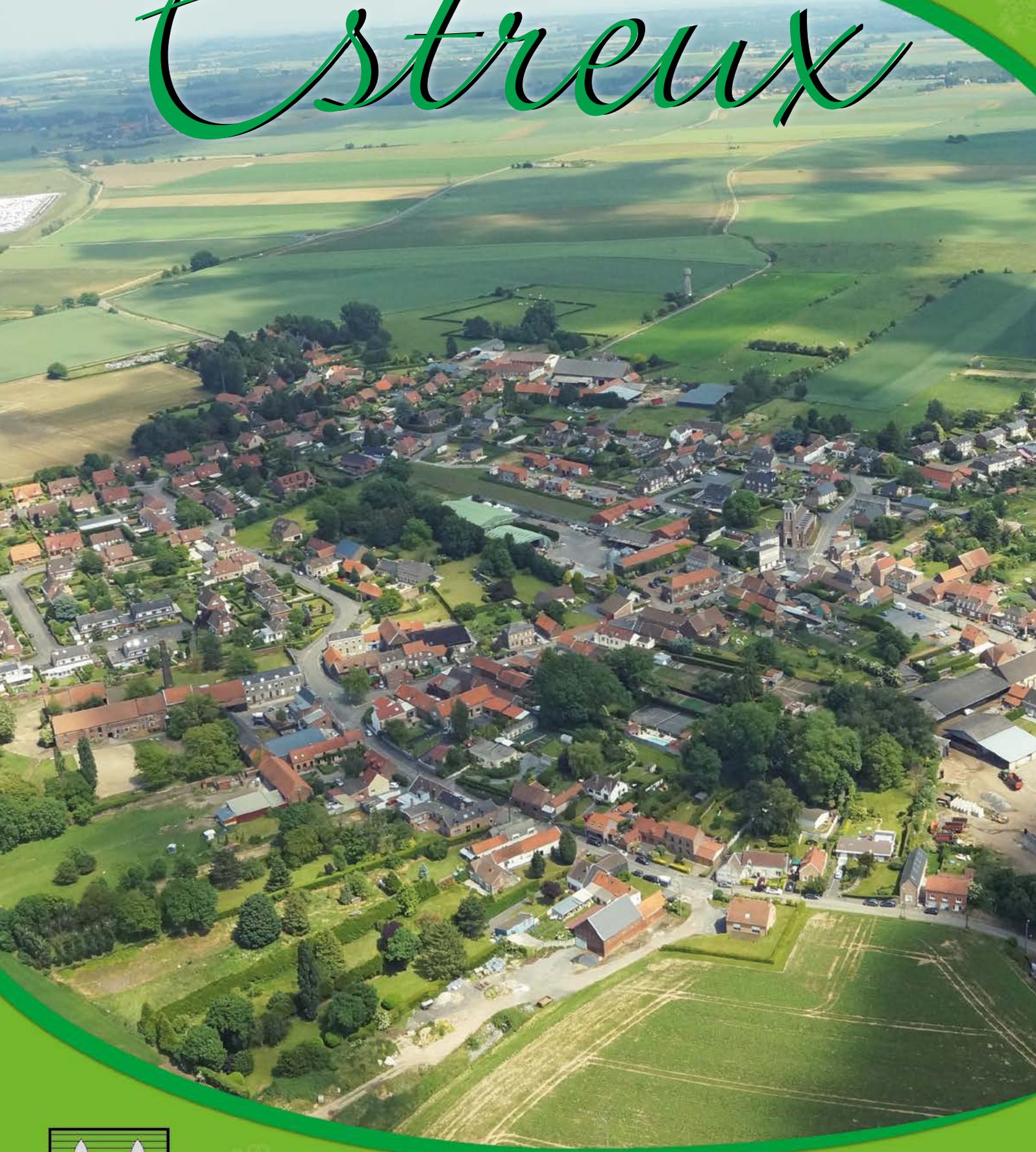
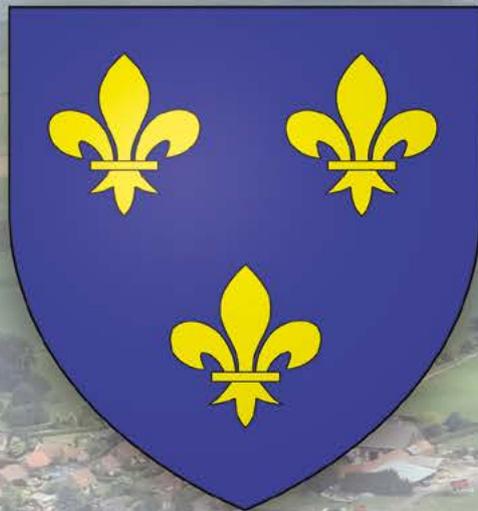


Estreux



Bulletin Municipal
JUILLET 2022 N°132



Nous contacter :

Tel : 03.27.25.84.29
mairie-estreux@wanadoo.fr
www.estreux.fr

Nous trouver :

29 rue Jean Jaurès
59990 ESTREUX

Les horaires :

Du lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00

Retrouvez sur votre smartphone toutes les informations de votre commune via les applications :



Application téléchargeable sur :





Le Mot du Maire

Chères Estreusiennes, Chers Estreusiens

Comme vous pouvez le constater notre bulletin municipal a pris de la couleur si j'ose dire. En effet, au lieu de 3 parutions annuelles en noir et blanc, nous avons fait le choix de la couleur avec une parution chaque semestre afin d'en réduire le surcoût. Pour compléter votre information, le site de la commune est mis à jour régulièrement ainsi que le panneau lumineux situé devant la mairie.

Dans notre numéro de janvier dernier, je vous avais fait part de mon mécontentement au sujet de propos colportés sur les réseaux sociaux et je vous avais mis en garde contre certaines dérives. Depuis peu, nous sommes passés à un degré différent dans la méthode, c'est la lettre anonyme adressée aux élus. Je dois tout d'abord rassurer le ou les « courageux » rédacteurs de ces courriers, ma 1^{ère} réaction est de me dire que, vu le procédé employé, je n'aurai pas à y répondre, c'est déjà cela de gagné. D'autre part, je peux vous assurer que cela nous fait ni chaud ni froid. Pour parler plus sérieusement, nous vous rappelons que nous sommes à votre écoute maire, adjoints, conseillers municipaux.

Sur le plan pratique, les projets en cours avancent de façon raisonnable. La moitié du village bénéficie maintenant de l'éclairage public par des lampes led. Le projet d'implantation de la micro-crèche, rue Abbé Delbecq évalue. Les anciens bâtiments ont été démolis. Des clôtures vont être édifiées en limites séparatives afin de préserver l'intimité des uns et des autres. Des sondages du sol et du sous-sol seront prochainement effectués, il s'agit d'une mesure de prudence justifiée même si elle est plus coûteuse.

Nous souhaitons la bienvenue aux professionnels de santé, Monsieur Barrois, kinésithérapeute et Monsieur Duée, ostéopathe dont les plaques sont implantées en façade de la maison médicale.

Une fois encore, je ne veux pas manquer l'occasion d'observer avec vous, le civisme remarquable dont vous avez fait preuve aux moments des différents scrutins électoraux de ce début d'année.

Il s'agit là d'une fierté que nous souhaitons partager avec vous, Estreux se retrouvant sur le podium avec plus de 80% de participation. (Présidentielles)

En cette période où les vacances d'été sont dans les esprits de beaucoup d'entre vous, je souhaite avec mes amis conseillères et conseillers municipaux, qu'elles vous soient tout à fait profitables.

Le Maire,

Monsieur Maurice Hennebert

1. DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX D'IMPÔTS COMMUNAUX

Monsieur Hugues Morelle, Adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal, les taux retenus par la commission des finances pour l'année 2022

Après délibéré, le Conseil Municipal vote les taux suivants qui restent inchangés par rapport à 2021

Foncier Bâti.....	40,29%
Foncier non bâti.....	59,05%

Adopté à l'unanimité

2. DÉLIBÉRATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SITUÉS RUE ABBÉ DELBECQUE SUR LE SITE D'IMPLANTATION DE LA FUTURE MICRO-CRÈCHE

M. le Maire présente le projet de démolition des bâtiments situés rue de l'Abbé Delbecque, sur le futur site d'implantation de la micro-crèche.

4 entreprises ont été consultées et ont remis une offre, à savoir :

DUBOIS TP, Champ du Corbeau à Sebourg

24 624,00€ T.T.C.

VITSE, Langhemast Straëte 59670 Noordpeene

26 634,00€ T.T.C.

RENARD, Chemin de Mastaing 59124 Escaudain

30 600,00€ T.T.C.

MIDAVAINÉ, 2 rue Jean Lebas 59172 Roeulx

27 120,00€ T.T.C.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

Retient l'offre de l'entreprise MIDAVAINÉ pour un montant de 22 600€ HT SOIT 27 120€ T.T.C. qui comprend une étude plus complète.

Autorise M. Maurice Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement M^{me} Josée Théolat, 1^{ère} adjointe, à signer tous documents liés à cette affaire.

Dit que les crédits nécessaires à cette démolition sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

3. DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE VALENCIENNES MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU F.S.I.C POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE MICRO-CRÈCHE, RUE ABBÉ DELBECQUE.

M. le Maire rappelle au Conseil, le projet de micro-crèche, rue Abbé Delbecque et l'obligation de démolition des bâtiments existants.

Le coût total de l'opération est de 22 600€ H.T. soit 27 120€ T.T.C.

Puis, il informe le Conseil que ces travaux peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Communauté de Valenciennes Métropole dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.I.S.C.).

Enveloppe 2020-2026

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- Émet un avis favorable sur l'ensemble des dépenses
- 2- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération N°11 du budget communal en cours et seront reconduits dans les budgets ultérieurs autant que de besoin.
- 3- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole une enveloppe FSIC d'un montant de 11 300€ H.T.
- 4- Approuve le plan de financement.
- 5- Autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité.

4. DÉLIBÉRATION : CHOIX DU CHANGEMENT D'UNE PARTIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire présente au Conseil, le projet de changement d'une partie de l'éclairage public en LED. La société SNEF, prestataire régulier pour l'assistance électrique de la commune, implantée Parc d'Activités de l'Aérodrome Ouest, rue Germaine - 59174 LA SENTINELLE, a remis une offre pour un montant de 39 895,62€ H.T. Soit : 47 874,74€ T.T.C.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'entreprise SNEF dont l'offre comprend une étude complète pour le changement de 70 lanternes de type BENTO S24 Led 500mA et le remplacement de 38 crosses en acier galva.
- Autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe à signer tous documents liés à cette affaire.
- Dit que les crédits nécessaires à ces travaux sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

5. DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE VALENCIENNES MÉTROPOLE POUR LE CHANGEMENT D'UNE PARTIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED DANS LE CADRE DU F.I.S.C..

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de changement d'une partie de l'éclairage public en LED, pour un montant total de l'opération estimé de 39 895,62€ H.T. soit 47 874,74€ T.T.C. Puis il informe le Conseil que ces travaux peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole au titre du Fonds de soutien

aux Investissement Communaux (F.I.S.C.) Enveloppe 2020-2026.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- Émet un avis favorable sur l'ensemble des dépenses
- 2- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération N°24 du budget communal en cours et seront reconduits dans les budgets ultérieurs autant que de besoin.
- 3- Sollicite auprès de Valenciennes Métropole une enveloppe F.I.S.C. d'un montant de 19 900€ H.T.
4. Approuve le plan de financement.
- 5- Autorise M. Maurice Hennebert, Maire ou M^{me} Théolat, 1^{ère} adjointe à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION : CONVENTION POUR L'INSTAURATION DE PRESTATIONS DE SERVICE INFORMATIQUE ENTRE VALENCIENNES MÉTROPOLE ET LA COMMUNE D'ESTREUX.

M. le Maire présente au Conseil la convention pour

l'instauration de prestations de service informatique entre Valenciennes Métropole et la Commune d'Estreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter ladite convention et autorise M. le Maire. Maurice Hennebert, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, M^{me} Josée Théolat à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION: VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal de la Commune pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après présentation par Monsieur Morelle Adjoint aux finances, les résultats définitifs de l'exercice 2021 sont :

Fonctionnement: 578 626,94€

Investissement: 106 006,67€

Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2022 qui lui est présenté et qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 1 123 203,00€ en Section de fonctionnement
- 1330 367,00€ en Section d'Investissement

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION DE LA MICRO-CRÈCHE

Monsieur le Maire rappelle au C.M. le projet de construction d'une micro-crèche située rue de l'Abbé Delbecq.

Le coût prévisionnel des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 929 940,41€ H.T. soit 1 115 928,49€ T.T.C.

Une subvention peut être octroyée par le Département du Nord, au titre de l'Aide Départementale aux villages et Bourgs au taux maximal de 40% du montant H.T. des travaux et que celle-ci est cumulable avec toutes autres subventions publiques, y compris DETR dans la limite du plafond légal de 80%. Après délibéré, le conseil Municipal :

Décide l'opération de construction d'une micro-crèche dont le coût prévisionnel est de 929 940,41€ H.T., son inscription est prévue au budget communal.

Approuve le plan de financement prévisionnel

Sollicite le concours financier du Conseil Départemental du Nord, programmation 2022 :

Autorise M. Maurice Hennebert, Maire ou en cas d'empêchement M^{me} Josée Théolat, 1^{ère} adjointe à signer tous documents à intervenir

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION: VOTE DE SUBVENTION 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention de fonctionnement ci-après :

- Comité d'hygiène de la santé Bucco-Dentaire du Hainaut: 150€

M^{me} Degardin n'a pas participé au vote.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les montants des reports au budget primitif 2022 doivent correspondre parfaitement aux reports du compte administratif 2021 avec les centimes :

En Fonctionnement :

- Excédent antérieur : + 0,94€
- Produits exceptionnels divers : - 0,94€

En Investissement :

- Excédent antérieur : + 0,67€

- Taxe aménagement : -0,67€

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 4 octobre 2021, concernant la nomination des membres du CLETC.

Il convient à ce jour de délibérer pour préciser le statut de chacun, titulaire et suppléant, conformément à la délibération du conseil communautaire de la CAVM en date du 21 mars 2022.

Le Conseil Municipal désigne comme commissaires :

- Monsieur Maurice Hennebert comme membre titulaire.
- Madame Josée Théolat, 1^{ère} adjointe comme membre suppléant

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CONSULTATION D'ÉTUDE DES SOLS POUR LA FUTURE MICRO-CRÈCHE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les entreprises ayant remis une offre pour l'étude de sols pour la future micro-crèche, située au 6 rue de l'Abbé Delbecque à Estreux.

2 entreprises ont remis une offre à savoir :

- SEMOFI, 565 Rue des Vœux Saint Georges - 94290 Villeneuve-le-Roi, pour un montant de : 7850 € + 1945€ soit 9795 € H.T.
- SOREG - 152 rue Henri Barbusse - 59494 Aubry-Du-Hainaut pour un montant de : 10957€ + 9785€ (Étude complémentaire pour cavité souterraine ; vu les effondrements d'une cavité à moins de 100 m du site de construction) = 20742€ H.T.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient la société SOREG dont l'offre comprend une étude plus complète pour un montant de 20742€ H.T. soit 24 890,40€ T.T.C.
- Autorise Monsieur Maurice HENNEBERT, Maire d'Estreux ou en cas d'empêchement, Madame Josée THÉOLAT, 1^{ère} adjointe, à signer tous documents liés à cette affaire.
- Dit que les crédits nécessaires à cette consultation sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CLÔTURE DE LA FUTURE MICRO-CRÈCHE

Plusieurs entreprises ont été consultées. Certaines n'ont pas remis d'offre, faute de matériaux,

2 entreprises ont remis une offre :

- CLOSAMBRE, 13 Bis rue du Pont de Sambre - 59570 LA LONGUEVILLE
Pour un montant H.T. de : 6347,25€ soit : 7616,70€ T.T.C.
- CLÔTURES ET PORTAILS DU DOUAISIS, 68 rue de la Chapelle - 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX pour un montant H.T. de : 5382€ soit : 6458,40€ T.T.C.

Après délibéré, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de la société Clôtures et Portails du Douaisis dont l'offre est la mieux disante.
- Autorise Monsieur Maurice HENNEBERT, Maire d'Estreux ou en cas d'empêchement, Madame Josée

THÉOLAT, 1^{ère} adjointe, à signer tous documents liés à cette affaire.

- Dit que les crédits nécessaires à cette consultation sont inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : DÉTERMINATION DU QUOTIENT FAMILIAL POUR L'ÉTUDE SURVEILLÉE (RÉGULARISATION);

Monsieur Maurice HENNEBERT, Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 9 Décembre 2021 concernant la création d'une régie pour l'étude surveillée rattachée à la régie scolaire et périscolaire.

Il s'avère qu'il est nécessaire de déterminer le quotient familial pour la facturation de l'étude surveillée, à savoir : Pour la période de Janvier à Juin 2022, à raison de 2 heures par semaine (au choix), la grille tarifaire est :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	PARTICIPATION FAMILLE POUR LA PÉRIODE
- 500	18€
- 1 000	36€
+ 1000	72€

L'étude surveillée est assurée par les enseignantes volontaires dont les vacations sont rétribuées par la commune.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION: ARRÊT DU PROJET RLPI (RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL) DEPUIS LE 28 MAI 2019.

Monsieur Hennebert, Maire, rappelle au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a élaboré un règlement (RLPI) depuis le 28 Mai 2019.

Le travail technique et politique mené en partenariat ces dernières années s'est formalisé par un document partagé, en réponse aux enjeux de développement économique et du cadre de vie, tout en préservant les spécificités locales et le cadre réglementaire national.

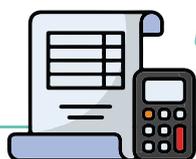
Lors du Conseil communautaire du 21 mars 2022, la Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole a tiré le bilan de la concertation publique et arrêté le projet de RLPI.

Le dossier est accessible via le lien :

<https://webechange.valenciennes-metropole.r/?s=download&token=2852c61d-7d0b-4ba0-b8aa-5b6a5937c472>

Le Conseil n'apporte aucune observation

Adopté à l'unanimité.



Finances : Budget Prévisionnel 2022

Au BP 2022 la section de fonctionnement a été équilibrée à 1 123 203 € et la section d'investissement à 1 330 367 €
En voici les postes clés :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
1/ Fournitures	168 529€	1/ Vente de produits	12 010€
Eau-électricité-gaz-alimentation		Tickets garderie-cantine	
Fournitures (d'entretien-petits matériels)		Redevance funéraire	
Fournitures (scolaires-administratives)...		2/ Impôts et taxes	452 000€
2/ Services extérieurs	158 000€	Taxes (Habitation-foncières)	
Entretien (bâtiments-terrains-voirie)		Taxes sur l'électricité	
Maintenance – Assurance...		Dotation communautaire	
3/ Autres services extérieurs	72 100€	3/ Dotations	135 000€
Fêtes et cérémonies		Dotation de l'État (DGF)- Solidarité rurale	
Affranchissement – télécom		Compensation au titre des exonérations TH et TF	
4/ Charges de personnel	257 600€	Droits de mutation	
5/ Autres charges de gestion courante	143 000€	4/ Autres produits	6 567€
Indemnités des élus		Remboursement d'assurance,	
Subventions aux associations, caisse des Écoles...		frais de personnel...	
6/ Charges financières	21 300€	Revenu des immeubles	
Remboursement des intérêts des emprunts		5/ Report de l'excédent 2021	517 626€
Autres frais financiers			
7/ Charges exceptionnelles	1 200€		
Remboursement charges diverses			
8/ Autofinancement (pour Investissement).....	301 474€		
TOTAL	1 123 203€	TOTAL	1 123 203€
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
1/ Opération d'équipement	1 289 400€	1/ Subventions	829 200€
Remplacement en partie éclairage public (LED)		État (DETR) – Conseil Départemental – CAF	
Réfection de voiries		Valenciennes Métropole	
Construction de la micro-crèche		2/ Report de l'excédent 2021	106 006€
2/ Dépenses financières	40 967€	3/ FCTVA	27 687€
Capital des emprunts		3/ Taxe d'aménagement	5 000€
Amortissement de Subventions		4/ Affectation	61 000€
		5/ Prélèvement du fonctionnement	301 474€
TOTAL	1 330 367€	TOTAL	1 330 367€

Principales dépenses réalisées en 2021 :

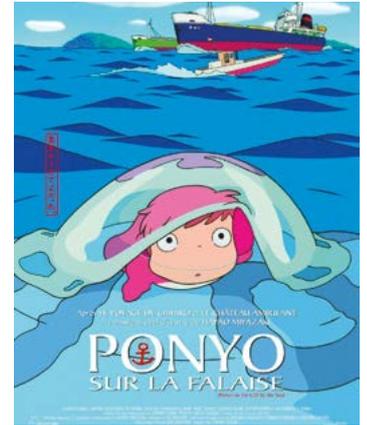
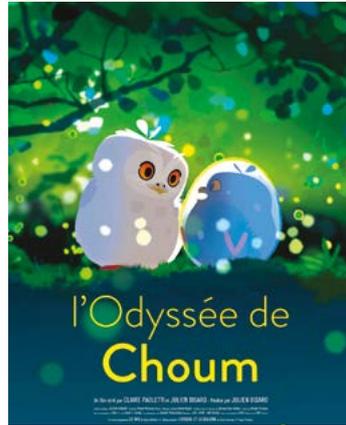
En Fonctionnement	
Fournitures	
Eau-Electricité-Gaz.....	58 522,27€
Alimentation (cantine).....	18 458,61€
Fournitures d'entretien	7 050,18€
Fournitures scolaires.....	3 381,87€
Fourniture de Tablettes à l'École	5 709,00€
dont participation de l'Éducation Nationale à hauteur de 50%	
Services extérieurs	
Location.....	10 724,99€
(Copieurs - panneau d'affichage - Défiibrillateur)	
Entretien de Terrains	17 183,46€
(Complexe sportif-cimetière-école-place-parterres)	
Entretien de Bâtiments.....	24 260,67€
Entretien Éclairage public	5 634,58€
Maintenance Vidéo-surveillance	9 691,20€
Assurances	15 772,00€
Fêtes et Cérémonies (banquets, colis, etc.).....	17 553,61€
Frais de télécommunication	7 295,11€
(Mairie-Ecole-Salle de sport)	
Charges de Personnel	190 171,76€
Autres charges de gestion courante	
Contribution pour l'assainissement SMAV	14 205,00€
Subvention APER	74 160,00€
Subvention Caisse des Écoles	3 500,00€
Subventions aux associations	550,00€
Charges financières	
Remboursement des Intérêts des emprunts	12 135,58€
En investissement	
1/ Opération d'équipement	160 054,36€
Aménagement Maison Médicale	
2/ Charges financières	37 277,46€
Remboursement du capital des emprunts	



Des nouvelles de l'école

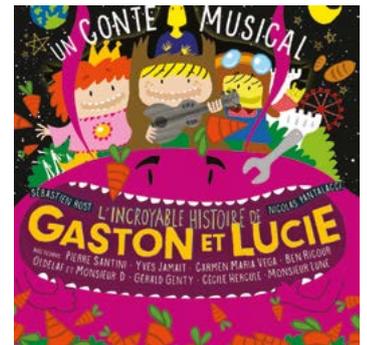
La municipalité a toujours le plaisir d'offrir à l'école, des séances de cinéma. En février les classes de M^{mes} Bantegnie et Vial ont vu le film « l'Odyssée de Choum » et les classes de M^{mes} Cadoudal et Mattart/Delobelle : « Icare », film qui correspondait parfaitement avec leur travail du moment, la mythologie.

Le 28 juin, pour terminer l'année scolaire 2021-2022, projection des films « les ours gloutons » pour les classes maternelles et « Ponyo sur la falaise » pour les grands



Madame la Directrice nous a transmis les différents évènements qui ont émaillé ce 1^{er} semestre 2022 :

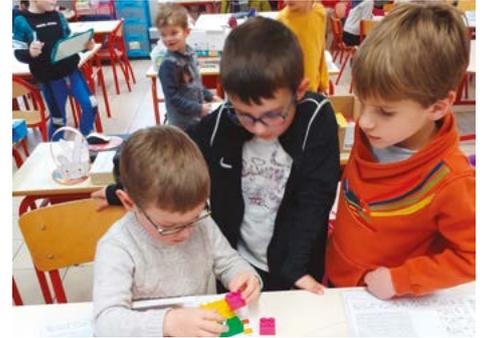
- En février, les classes ont participé à l'opération pièces jaunes
- Le 7 mars, les classes de M^{mes} Vial et Bantegnie sont allées à la MJC de St-Saulve assister au spectacle « l'incroyable Histoire de Gaston et Lucie », un conte musical sur les différences
- Le 18 mars, toute l'école a participé à l'opération Hauts de France Propres. les élèves se sont partagé les lieux selon leur classe : la cour de récréation, la zone devant l'école, le chemin pour aller au City-Park et le City-Park.





Des nouvelles de l'école (suite)

- Fin mars, toute l'école a participé à la semaine des mathématiques sous forme de jeux, d'art, d'anglais et de sport.



- Le 6 mai toute l'école était de sortie, les maternelles et les CP au musée du LAM, puis pique-nique, ballade et activité dans la forêt de Raismes en lien avec leur projet de classe.



- Les élèves de CE1 au CM2 sont allés toute la journée au Musée du Louvre-Lens. La visite sur « Rome antique », la galerie du temps et l'atelier mythologie étaient en lien avec le projet des 2 classes.



- Le 17 mai la découverte du collège Alphonse Terroir de Marly pour les CM2, sous la forme d'un jeu sur le thème d'Alice au Pays des Merveilles. Ce fut un très bon moment.





Des nouvelles de l'école (suite)

- Le 20 mai, dans le cadre du carnaval reporté du mois d'avril, l'APE a offert un goûter, les déguisements étaient sur le thème des métiers et de la mythologie.



- Voyage de fin d'année le jeudi 16 juin : le petit train de l'Aa et la cité nature d'Arras.
- Semaine théâtre tous les soirs pour chaque classe à partir du 20 juin.

Et pour terminer l'année scolaire, le 25 juin avec une météo clémente, la chorale des enfants dirigée par M^{me} Bantegnie, La remise des prix offerts par la Municipalité et une belle kermesse organisée par l'Association des Parents d'Élèves.



La météo était incertaine et il fallait du courage pour prendre la décision de s'installer mais les acheteurs étaient là dès 6h du matin et malgré tout des ventes ont pu avoir lieu, hélas la pluie a fait fuir tout le monde vers 11h. Ce n'était vraiment pas de chance car les 180 vendeurs inscrits étaient heureux de retrouver la brocante d'Estreux, nous espérons que l'année prochaine les cieus seront plus cléments.



LES PARCOURS DU Cœur *Parcours du cœur*

Après avoir assisté à l'information aux gestes d'urgence qui était aussi proposée aux enfants, 54 courageux ont participé aux 2 parcours de marche de 4 ou 8 km, il faisait beau et chaud et au retour une collation bienvenue pour sa fraîcheur, était offerte par la Municipalité, des gadgets donnés par la Fédération française de cardiologie, ont été distribués. Merci aux participants.



Une bonne cinquantaine de spectateurs pour qui il a été difficile de trouver de la fraîcheur et de l'ombre ce samedi 18 juin dans la cour de l'école. La Municipalité avait donné rendez-vous aux amateurs de musique pour écouter les 40 musiciens de l'Harmonie Municipale de Lieu-Saint-Amand. Même le Food-truck « La belle Époque » a réussi à être à l'ombre et a régalé bien du monde en proposant des hamburgers, des frites etc. Ce fut un bon moment musical. Certains ont esquissé quelques pas de danse.



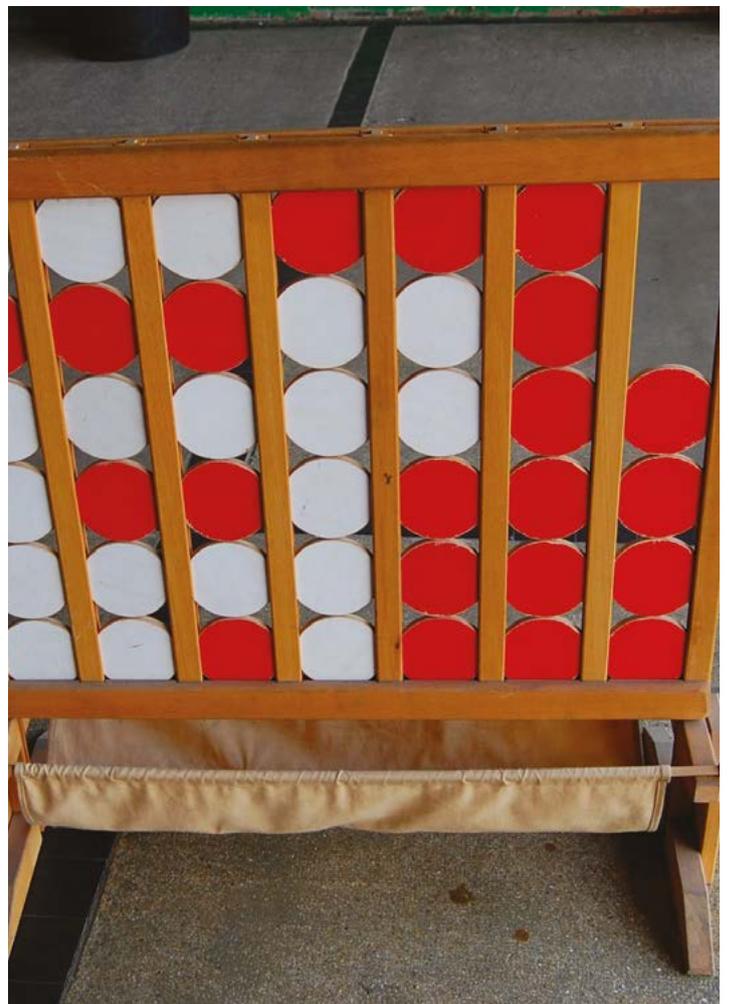


La Ducasse

Nous avons retrouvé avec plaisir les manèges de Monsieur Debus, sur la place du Bosquet. Cela voulait dire que tout allait mieux après deux années d'absence due au COVID. La matinée a permis aux enfants de profiter des structures gonflables installées dans la cour de l'école et il y en avait beaucoup, sans oublier les traditionnels jeux en bois, chamboule-tout, jeux de boules et l'animation, découverte du poids du sac mystérieux. Tous les enfants participant ont été récompensés par des jetons de manège.

Sur la ducasse, l'après-midi a été animée par la présence d'un transformeur, de la statue mobile, et d'un jongleur de feu. Un beau week-end de fête.





Cache à œufs 2022

Le plaisir de se retrouver sous le soleil pour la cache à œufs 2022 après deux années d'interruption en présentielle (des chocolats avaient été quand même distribués à domicile)

Sur la quarantaine d'enfants invités par la Municipalité, ils étaient 21 ce dimanche de Pâques 2022, à s'élancer dans la cour de l'école à la recherche des œufs colorés cachés dans les nids.

La chasse a été fructueuse et les œufs en plastique ont été échangés par de vrais chocolats. Les frères et sœurs qui accompagnaient, ne sont pas repartis les mains vides.

Pour être invités il faut avoir de 2 à 6 ans dans l'année et être inscrits en Mairie dans le fichier population.



Noces d'or de Chantal et Yves Degroote

Au cours d'une réception, samedi 9 avril 2022, la Municipalité a fêté les Noces d'Or – 50 ans de mariage – de Monsieur et Madame Yves Degroote. Mariés le 8 avril 1972 à Valenciennes, résidant à Estreux depuis 1975, les heureux grands-parents de Léo, Jeanne, Paul, Romane et Victor ont souhaité marquer cet anniversaire entourés de leurs filles Nathalie, Virginie, Sylvie et leurs conjoints, sans oublier leurs parents proches et amis. Un grand moment d'émotion pour cette belle famille très unie. La Municipalité les a honorés avec des fleurs et un cadeau personnalisé





Médailles du travail 1^{er} Mai 2022

La salle des fêtes a retrouvé avec plaisir la cérémonie de remise des diplômes du travail après 2 années d'interruption dues à la pandémie. Après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts, les personnes présentes se sont retrouvées à la salle des fêtes.

Les médaillés invités de cette année étaient :

Échelon argent

20 ANS

- Madame Isabelle DURDA-VANAUBERG, 19 rue Roger Salengro
- Monsieur Benoît DUMINY, 27 rue Jules Mousseron

Échelon vermeil

30 ANS

- Madame Valérie MAROUSEZ, 42 rue Jean Jaurès
- Madame Christine HARDELIN, 4 rue Paul Doumer
- Monsieur Philippe MAROUSEZ, 42 rue Jean Jaurès
- Monsieur Laurent BELLENGIER, 3 rue Elie Breucq

Échelon or

35 ANS

- Monsieur Daniel HAMON, 8 rue Abbé Delbecque
- Monsieur Michel LECOQ, 22 rue Jean Jaurès



Le verre de l'amitié a suivi la remise des diplômes du travail et du traditionnel pot de muguet aux médaillés.

Nos joies - nos peines



- **Mathias**, Mathilda, LANIAU TRICQUENEUX, le 4 mars 2022 à Valenciennes, 23 rue Guynemer
- **Timothée** BARBOTIN COLLET, le 29 avril 2022 à Valenciennes, 7 rue Jules Mousseron.



- Le 4 juin 2022, Madame Mélody **LEMAIRE** et Monsieur Julien **SENOCQ**, 16 rue Abbé Delbecque



- Le 28 février 2022 à Valenciennes, Monsieur Pascal **DEHECQ**, 63 ans, 7 rue du Maréchal Leclerc.
- Le 19 mai 2022 à Le Quesnoy, Monsieur Jean-Pierre **DELOT**, 81 ans, 25 rue Jean Jaurès.
- Nous présentons aux familles des défunts, nos plus sincères condoléances.



- M et M^{me} Alain **MASCAUT**, 10 rue Maurice Thorez





Résultats du 1er tour – ESTREUX

- Nombre d'inscrits : 763
- Nombre de votants : 628
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 621 soit 98.9%

Nombre de voix obtenues par chaque liste

Liste des candidats

Nombre de voix

Nathalie ARTHAUD (LO) Lutte Ouvrière	4 soit 0,6%
Fabien ROUSSEL (PCF) Parti Communiste Français	33 soit 5,3%
Emmanuel MACRON (LREM) La République en Marche	209 soit 33,7%
Jean LASSALLE (Rés) Résistons	15 soit 2,4%
Marine LE PEN (RN) Rassemblement National	148 soit 23,8%
Éric ZEMMOUR (Rec) Reconquête	47 soit 7,6%
Jean-Luc MELENCHON (LFI) La France Insoumise	82 soit 13,2%
Anne HIDALGO (PS) Parti Socialiste	8 soit 1,3%
Yannick JADOT (EELV) Europe Écologie les Verts	27 soit 4,3%
Valérie PECRESSE (LR) Les Républicains	31 soit 5%
Philippe POUTOU (NPA) Nouveau Parti Anticapitaliste	4 soit 0,6%
Nicolas DUPONT-AIGNAN (DLF) Debout La France	13 soit 2,1%

Résultats du 2^{ème} tour – ESTREUX

- Nombre d'inscrits : 763
- Nombre de votants : 634
- Nombre de bulletins blancs : 37
- Nombre de suffrages exprimés : 594

Nombre de voix obtenues par chaque liste

Emmanuel MACRON (LREM).....	342
Marine LE PEN (RN).....	252



Résultats du 1^{er} tour – ESTREUX

- Nombre d'inscrits : 767
- Nombre de votants : 435
- Nombre de bulletins blancs : 11
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 422

Nombre de voix obtenues par chaque liste

Liste des candidats

Liste des candidats	Nombre de voix
WEISSHAUPT Édith (Divers extrême gauche) DXG	6 – 1,41%
AUBRY Ludovic (Écologistes) ECO	15 – 3,6%
DESCAMPS Béatrice (Divers droite) DVD	212 – 50,2%
SERRALTA Elisabeth (Droite souverainiste) DSV	3 – 0,7%
LASSELIN Laurent (Divers droite) DVD	14 – 3,3%
LAIRE Corinne (Reconquête) REC	14 – 3,3%
TROADEC Luce (Nouvelle Union Populaire, Écologique et Sociale) NUPES	71 – 16,8%
VALENTIN Océane (Rassemblement Nationale) RN	87 – 20,6%

Résultats du 2^{ème} tour – ESTREUX

- Nombre d'inscrits : 767
- Nombre de votants : 425
- Nombre de bulletins blancs : 20
- Nombre de bulletins nuls : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 401

Nombre de voix obtenues par chaque liste

Béatrice DESCAMPS (DVD) :	273 / 68,1%
Océane VALENTIN (RN) :	128 / 31,9%



Informations



Depuis février, un nouveau distributeur de pains est installé par la boulangerie DEMONCHY de Saint Amand les Eaux. Vous pouvez y trouver différents pains : pain blanc, pain complet, pain de campagne, ainsi que des baguettes, croissants et petits pains au chocolat. Nous espérons que son installation perdurera.

Nous vous rappelons que la Municipalité en fournit gracieusement l'alimentation électrique.



Collecte pour l'Ukraine organisée par l'école et la Municipalité

Les produits collectés étaient pour les bébés, alimentation et hygiène (couches, lingettes)

Pour les adultes, des produits d'hygiène et sanitaires (pansements, bandages etc.)

La Mairie de Saint-Saulve s'est chargée de les acheminer, merci à tous pour votre générosité.



Les déchets interdits dans votre poubelle - conseils

• Les piles, les batteries ou les ampoules sont à recycler dans des filières spécialisées. Il existe de nombreux points de collecte (supermarchés)

• Les médicaments périmés doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

• Pour les déchets d'équipements électroniques, Il existe des filières dédiées. Vous pouvez les ramener en déchetterie ou dans des points de collecte prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.

• Les huiles alimentaires peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

• Les huiles de moteur et autres huiles de vidange sont à jeter dans des points de collecte spécifiques chez un garagiste ou dans des bacs de collecte réservés à cet effet.

• Les pneus doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie

Gym-harmonie

La période estivale est là mais il faut déjà penser à la rentrée. Pour la reprise avec Megan, venez nous rejoindre dès le lundi 12 septembre 2022 à 9h00 et/ou le jeudi 15 à 16h30 à la salle des sports.



Bonnes vacances à toutes et tous. Pour plus de renseignements vous pouvez joindre la présidente, M^{me} Merveille : 03.27.25.81.78 ou M^{me} Suin au 03.27.25.81.60





Informations



Travaux

- *L'éclairage public* de la moitié des rues du village a été changé par des lampes led, l'investissement financier sera équilibré par les économies d'énergie.



- *Salle Saint-Martin* : la démolition des bâtiments ainsi que les sondages du sol font avancer les prochains travaux de construction de la micro-crèche, rue Abbé Delbecque, une clôture a été implantée afin de préserver les riverains.



Maison médicale : deux professionnels sont maintenant installés voici leurs coordonnées



Bibliothèque Municipale Jehan Froissart

Après une formation de trois jours les bénévoles de la bibliothèque se sont mises au travail afin de saisir les quelques 8 à 9000 ouvrages que possède la bibliothèque. Un travail de fourmis mais après l'été le prêt pourra être géré informatiquement.

Le logiciel installé est celui de micro-bib dont sont pourvues les bibliothèques avoisinantes.

La bibliothèque aura son propre site qui vous permettra de réserver, de découvrir nos collections.

Nous vous rappelons que l'inscription à la bibliothèque est gratuite.

Des achats de nouveautés sont faits régulièrement et la Médiathèque Départementale du Quesnoy nous prête entre 400 et 500 documents, adultes et jeunesse confondus échangeables 1 fois par an.



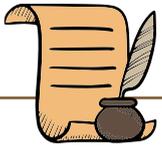


C'est une existence peu conventionnelle que connut Berthe CANTINEAU, devenue la 1^{ère} conseillère municipale d'Estreux le 30 avril 1945, prenant le 4^{ème} rang au tableau des 12 élus, le jour où, pour la première fois, les Françaises participaient à un scrutin. Cette nouveauté émanait d'une ordonnance du Général de Gaulle, signée à Alger le 21 avril 1944, qui, au moins à cet égard, rétablissait l'égalité entre hommes et femmes. Ce texte dans sa sobriété : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes » constituait une révolution sociale et, comme nous le verrons plus loin, une mesure de justice. Par sa candidature, Berthe mettait Estreux à l'avant-garde du progrès.

Celle qui, durant toute sa vie, fut connue sous le prénom de Berthe était née, en fait, Angèle Marie REMY le 12 octobre 1892, rue d'En-bas à Estreux (aujourd'hui rue Maurice Thorez), de Marie REMY, ouvrière, célibataire, âgée de 18 ans, et d'un père inconnu. Cette substitution de prénom était alors monnaie courante... À l'âge de 2 ans, elle changea de nom suite à sa légitimation consécutive au mariage de ses parents le 22 novembre 1894 à Sebourg. Elle est désormais déclarée fille de Martin Louis Julien CANTINEAU, journalier né le 13 janvier 1869 à Sebourg. Peu après, le 19 février 1869, décédait la mère de ce dernier qui avait accouché de jumeaux, dont un mort-né. L'union CANTINEAU-REMY, les parents de Berthe, se termina par un divorce prononcé à Valenciennes le 21 janvier 1909.

Partie habiter à Hautmont avec sa mère, Berthe rencontra et épousa le 15 décembre 1921 Ludger ALGLAVE, chaudronnier, né le 12 juillet 1889 à Saint-Saulve. Sont absents aux épousailles les parents de Ludger, domiciliés à Valenciennes, ainsi que le père de Berthe, Martin CANTINEAU, qui, exerçant la profession de commerçant à Saint-Nazaire (44), y avait refait sa vie. Il donne son consentement à l'union de Berthe et de Ludger par acte authentique. Toutefois, à y bien regarder, deux éléments surprennent dans ce mariage : le consentement de la part du père de Berthe majeure (29 ans), formalité alors prescrite jusqu'à 30 ans par la loi du 21 juin 1907, maintenant abrogée, et surtout, d'autre part, l'absence de mention de légitimation de l'enfant de 13 ans qu'elle a. En effet, le 2 septembre 1908, à l'âge de 16 ans, Berthe a mis au monde à Valenciennes, au n°61 rue Duponchel, une fille Carmen Virginie Léonie CANTINEAU. Cette dernière, parvenue à l'âge de 18 ans, épousera à Estreux le 15 novembre 1926 un douanier, Justin LASSERET, originaire de Meurthe-et-Moselle. Carmen suivra désormais la destinée de son mari, mais pour peu de temps puisqu'elle décédera à 19 ans. Ce décès assombrira la vie de Berthe, qui n'eut pas d'autre enfant, mais vaudra son prénom à Madame Carmen MICHEZ-CHAI, née en août 1931, filleule de Berthe et actuelle doyenne d'Estreux.





Revenons à Berthe et Ludger. Ils formèrent un couple qui ne manqua pas de singularité. Ils habitaient au N°14, rue du Parc rebaptisée rue de la Liberté. Ludger, comme beaucoup d'ouvriers, cultivait non loin de là un petit potager dont les légumes amélioraient l'ordinaire. Lorsqu'arrivait l'heure du repas, depuis sa porte, elle appelait à tue-tête : Ludger Alglave, Ludger Alglave !! » Tout le quartier savait que chez Berthe la soupe était prête... Homme de bonne taille, plutôt mince, il contrastait un peu avec Berthe, plus petite et légèrement enveloppée.

Ludger travaillait aux Ets LEMAIRE à Onnaing. Chaque matin, il enfourchait le vélo et se rendait au travail, en empruntant la voie d'Onnaing, face à notre terrain de football, laquelle se prolongeait de l'autre côté de la route départementale Valenciennes-Sebourg. L'entreprise était située aux abords de la gare, là où s'étaient concentrées les industries métallurgiques onnaingeoises.

Chez Lemaire, dans le vacarme des machines, sur une emprise de trois hectares, plus de 400 ouvriers fabriquaient du matériel pour les Houillères, et particulièrement des berlines, des charpentes métalliques, etc... ou étaient employés à la galvanisation de tôles ondulées et pièces diverses destinées à la S.N.C.F et à la Marine Nationale.

Quant à Berthe, outre ses tâches ménagères, on peut dire qu'elle ne s'était pas engagée pour la forme. Elle fit preuve d'une grande assiduité aux réunions du Conseil Municipal à qui il incombait de rétablir le fonctionnement régulier de la commune et de restaurer les bâtiments publics dévastés par les combats de mai 1940. Elle s'est aussi fort investie dans le Bureau de Bienfaisance (qui prit le nom de CCAS en 1986), lequel eut une importance capitale en cette période de restrictions. Dans cette après-guerre, comme pendant la durée du conflit, pain, viande, beurre, lait, chaussures, textile, etc..

ne pouvaient être obtenus qu'en contrepartie de tickets distribués chaque mois par la Mairie.

Ce rationnement répondait à un tarif précis, selon des catégories : enfants, jeunes, (J1, J2, J3), adultes, travailleurs, etc. La possibilité d'acheter librement ne réapparut qu'en 1948, mais tout coûtait encore très cher, d'où l'intérêt pour chaque famille d'élever des animaux de basse-cour (poules, lapins) et de disposer d'un potager qu'il fallait même souvent louer.

Veuve suite au décès de Ludger en 1959, elle changea d'habitation et emménagea dans la maison voisine, plus petite. De temps à autre, elle s'accordait d'occasionnelles libations en compagnie d'amis estreusiens, ce qui animait un tant soit peu le voisinage. C'est là qu'elle décéda le 7 juin 1971, entourée des soins attentionnés de sa filleule et





de la considération de la population. Elle repose au cimetière d'Estreux où elle a rejoint dans la tombe sa fille Carmen, son mari Ludger et d'autres proches.

Avec un caractère bien trempé, Berthe s'était dévouée sans compter au service de son village. Il faudra attendre mars 1977 pour qu'à nouveau des femmes siègent au Conseil Municipal d'Estreux.

Liberté, Égalité, etc.

Nos temps présents revendiquent volontiers la **liberté**, à tout propos et même quelquefois hors de propos, oubliant qu'elle a ses limites, à commencer par le respect de celle d'autrui.

Pour sa part, **l'égalité** est encore aujourd'hui en chemin vers une identité de traitement, entre hommes et femmes par exemple. Son histoire est un long combat initié en fin de XIX^{ème} siècle par la gauche révolutionnaire qui eut ses héroïnes, et il a fallu des décennies pour que les mouvements féministes les affranchissent de la domination masculine. La guerre 14-18 mit en évidence leur place essentielle en remplaçant les hommes dans les travaux des champs, les usines d'armement, la prise en charge des blessés, et même en pratiquant l'espionnage comme l'Amandinoise Louise de Bettignies ; beaucoup furent ainsi de véritables combattantes de l'ombre.

En 1936, le Front Populaire leur ouvrit les portes du champ politique en introduisant trois femmes dans le Gouvernement, la plus notoire étant Irène Joliot-Curie à qui fut confié le Sous-Secrétariat d'État à la recherche scientifique, poste encore modeste mais innovation prometteuse.

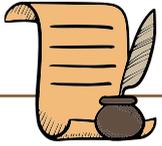
Comme on l'a vu plus haut, le Général de Gaulle leur accorda les droits civiques, mais il fallut encore une vingtaine d'années pour qu'elles puissent enfin se passer de l'autorisation de leur mari pour certains actes telles les procédures notariales et la détention d'un compte bancaire.

On le voit, nos beaux et bons principes de 1790 ont pris bien du temps pour s'enraciner dans nos institutions et notre quotidien, et le chemin reste ouvert vers un horizon encore perfectible.

Quant à la **fraternité**, elle semble être restée la parente pauvre, sinon oubliée de notre devise républicaine. Quand en parle-t-on encore ? Et cependant notre monde en a tant besoin. À la vérité, c'est bien elle qui pourrait le sauver.



Photo : Donat Godin, Maire d'Estreux (19 Mai 1945), décédé Maire le 8 août 1959 à 63 ans.



Un petit poème intitulé « Sauvons la fraternité », écrit par un enfant de neuf ans nous en rappelle les fondements.

*« Qu'on soit noir ou blanc
Il ne faut pas se laisser faire,
Si l'on reste droit et franc
On aura toujours un frère.
Nous ne sommes pas pareils ?
Nous avons pourtant deux oreilles,
Deux yeux, un nez,
Une bouche pour parler.
Si on veut tous s'aimer
Il faut apprendre à se respecter.
Plus de combats, plus de guerre !
Que le monde arrête sa colère.
Il faut refuser de se détester
Sinon, adieu la fraternité »*

Sources : Histoire et vie d'Onnaing (1980) et l'Indicateur de Béthune (décembre 2004)

Nota : Carmen Alglave, la fille de Berthe, est décédée le 8 décembre 1927 à Wargnies-le-Petit. C'est par erreur que la date de 1928 est inscrite sur le monument funéraire. Son mari, Justin Lasseret, s'est remarié le 6 octobre 1928 à Anzin avec Léone Alglave (peut-être parente de Carmen) dont il eut au moins un fils Serge décédé à Maubeuge en 1976 âgé de 47 ans.

Constamment réélue jusqu'en mars 1965, Berthe était demeurée parallèlement administratrice du Bureau de Bienfaisance durant ses quatre mandats

Je remercie vivement les personnes qui m'ont aidé dans l'élaboration de cet article.

Michel Georges



Pour échanger avec votre conseiller, gagnez du temps : prenez rendez-vous !

Horaire des agences

Pour connaître les horaires d'ouverture des agences, consultez notre page dédiée sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

Pour prendre rendez-vous

Vous avez besoin d'échanger de vive voix avec un conseiller ? Prenez rendez-vous en toute simplicité via votre compte ameli ou par téléphone.

Sur votre compte ameli :

- Connectez-vous sur votre compte ameli via le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr). Note : la prise de rdv n'est pas encore disponible sur l'application.

- Dans la rubrique « Mon agenda », cliquez sur « Prendre un rendez-vous » et laissez-vous guider.

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Créez-le dès maintenant sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr).

Par téléphone : appelez le 3646 (service gratuit + prix appel). Pour éviter de vous déplacer, vous pouvez également demander un rendez-vous téléphonique.

Pour vos courriers

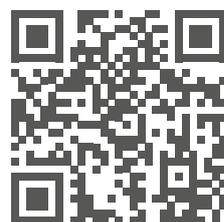
Une seule adresse :
63, rue du Rempart CS 60499,
59321 Valenciennes Cedex



INFO PRATIQUE : Consultez le forum ameli pour obtenir des réponses à vos questions

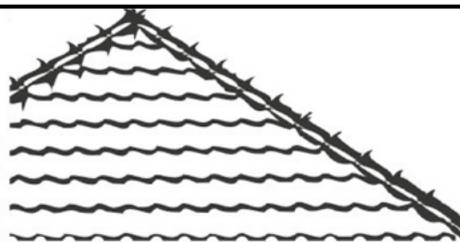
Le forum ameli est un espace collaboratif dédié aux droits et démarches des assurés. Les internautes y partagent leurs expériences et conseils en toute simplicité. La vérification des réponses par une équipe de webconseillers de l'Assurance Maladie garantit la fiabilité des informations.

Rendez-vous sur forum-assures.ameli.fr



LOTTIAUX
FRÈRES

**COUVERTURE
ZINGUERIE
CHARPENTE TRADITIONNELLE
AGREE DESAMIANTAGE**



132 C Rue Berthelot 59860 Bruay sur Escaut
Tél : 06 30 92 15 02 ou 06 62 98 32 29 ou 09 81 98 82 80

DUBOIS TP

Entreprise familiale depuis 1956

- ENROBÉS, PAVÉS
- CLÔTURES ACIER & BÉTON - GABIONS - MURS DE SOUTÈNEMENT
- TERRASSEMENT & DÉMOLITION
- ASSAINISSEMENT

**DEVIS ET CONSEILS
GRATUITS !**

59990 SEBOURG • 06.71.08.98.76
dubois@duboistp.fr • www.dubois-tp.com



Assurance
Protection
Epargne

**SPECIALISTE DE L'ASSURANCE
ENTREPRISE**

Patrice MOULY & Anthony PRINCE
12068701 & 17002318

28 Avenue du Sénateur Girard
59300 Valenciennes
03 27 46 43 19

agence-valenciennes@aviva-assurances.com

**MATÉRIEL MÉDICAL
COULON-DELPLACE**

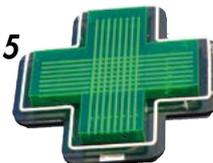
2, rue des Frères Lumière - SAINT-SAULVE

Tél. 03 27 42 92 47

Fax 03 27 29 27 95

pciocoulondelplace@orange.fr

*ouvert du lundi au vendredi
de 8H15-12H15 et 13H45-19H15
le samedi
de 8H15-12H15 et 13H30-17H*



Lorsque votre audition est en cause...

Centre d'Acoustique Médicale
Optique SUIN Surdit 

34, rue de Paris - face   la Poste - B.P. 254 - 59300 VALENCIENNES
T l. 03.27.28.20.10 - Fax 03.27.28.20.12 - laurent.suin@wanadoo.fr



AU BOUQUET CAMPAGNARD
Tél. 03.27.36.45.99

**Horticulteur
Fleuriste
Tout l'Art floral
Transmission Florale**

150, Avenue Henri-Barbusse - 59990 SAULTAIN



garagemoretti@hotmail.com

Jenlain
79 Route Nationale

Rémi Moretti

- RÉPARATIONS ET ENTRETIENS TOUTES MARQUES
- CARROSSERIE/PEINTURE
- ACHAT/VENTE VÉHICULE

09 86 17 48 20



market

TÉL. 03 27 45 65 80

**Spécialiste des produits frais
et des prix discount !**

**Avenue Henri Barbusse
59770 MARLY**

Ouvert
vendredi & samedi de 8h30 à 20h
du lundi au jeudi de 8h30 à 19h30
Dimanche de 9h à 12h30

DRIVE



Électricité Générale

Installation - Dépannage Neuf et Rénovation

Alarme - Réseaux informatiques

mail : contact.ajlelectricite@gmail.com

Hervé LEJEUNE

24 rue de l'Abbé Delbecque - 59990 ESTREUX

Tél. 09.82.32.80.81 - Port : 07.61.29.50.82



S.A.R.L.

Paulo & Fils

PLOMBERIE - SANITAIRE - COUVERTURE - ZINGUERIE
MAÇONNERIE - CARRELAGE - RESTAURATION DE FAÇADE

1, rue Maurice Thorez - 59990 ESTREUX - Tél. 03.27.36.43.12 - Port. 06.07.01.44.02